

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Convocation

Date de la convocation : 21/09/2026

Acte rendu exécutoire

Affichage, publication ou notification le : 05/10/2026

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 31

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 32

L'an deux mil vingt-six, vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Mixte du Val de Loir en vue de l'installation du nouveau comité syndical.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes BLOSSIER, CHEVALLIER, FISSEAU-VERITE, BENARD-LEQUIPE, MANCEAU, MM ABRAHAM, ALLARD, BIGNON, GRUAU, OLIVIER, ROBEAU, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes CASSINI, GAUDIN, LORIERE, RUIZ-GIMENEZ et MM DESMARES, DUPUY, DURAND, GAILLAT, GRANDET, GUILLE, JACQUELIN, LAUNAY, OUVRARD, PAPIN, POSTMA, POULIO, REMARS, THERIAU, TRICOT.

Etaient excusés/absents : MM GAUTRON.

Pouvoir :

Monsieur GAUTRON donne pouvoir à Monsieur OUVRARD.

Assistaient également à la séance :

Sophie ROGHE et Emilie ALLARD (Agents administratifs)

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur TRICOT Jean-Paul de la commune du Lude

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Délibération 2026 – 51 :
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Monsieur TRICOT Jean-Paul se propose comme secrétaire de séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Monsieur TRICOT Jean-Paul secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 JUIN 2026

Délibération 2026 – 52 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2026

Le Président soumet au comité syndical le procès-verbal de la séance du comité du comité syndical du 16 juin 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

VU le projet de procès-verbal,

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Comité Syndical, dans les délais réglementaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 JUIN 2026.

3 – REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL (ANNEXE 1 DE LA CONVOCATION)

Délibération 2026 – 53 : REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL

VU l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 5211-1, les dispositions des articles L.2121-8, L.2121-9, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-19, L.2121-22, et L.2121-27-1, relatifs aux communes de 3 500 habitants et plus, s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale s'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

CONSIDERANT que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le comité syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement porte-t-il sur les mesures concernant le fonctionnement du bureau syndical et du comité syndical ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Comité Syndical tel que présenté en annexe.

MME FISSEAU-VERITE Alexa demande si le syndicat a envisagé l'utilisation de l'Intelligence Artificielle pour la rédaction du Procès-Verbal

Mr OLIVIER François que pour le moment, ce n'est pas le cas mais que c'est une possibilité à envisager

TEOM

4 – EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX

Délibération 2026 – 54 : EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX

M. le Président expose au comité syndical les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés. La liste des établissements exonérés doit être affichée à la porte du syndicat.

Le Président rappelle que le comité syndical a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par délibération 2021-31 du 29/06/2021.

La liste des professionnels demandant l'exonération a été présentée aux membres du comité syndical.

PROS DE LA CCLLB EXONÉRÉS DE LA TEOM 2027 MAJ LE 03/09/26											
Commune	Section	Plan	Référence	N° de voie	N° invariant	Clé invariant	numéro du propriétaire	Adresse	Cplt d'adresse	Nom du propriétaire propriété bâtie	Raison sociale du commerçant ou de l'artisan occupant
BEAUMONT PIED DE BŒUF	D	156,158,465, 467, 468, 527 et 529					028 +00032 X	LE PETIT COQ		SCI DU PETIT COQ	MES (MULTI EMBALLAGES SERVICES)
C 115 DISSAY-SOUS-COURCILLON	ZN	85	720115000ZN		1150267917	F	115 +00146 M	ZA LES EPINETTES DU LOIR	FAUSSE BRAULT	SCI JVC	SARL CHEVALLIER DUFEIL
	ZN	87		5740			115 +00158 X	ZA LES EPINETTES DU LOIR		SCI PAMMIMMO	SMV
C173 LUCEAU	AB	11	720173000AB		238948	R	173 +00056 S	19 RUE DU NORD - LA MINEE		SAS SOC NOUVELLE SOCAREM	SN SOCAREM SAS
	AH	16		2			173 +00132 L	RTE DU MANS		SCI DCC	SARL RENOUD DAVID
	AB	13	720173000AB		PARCELLE NON BATIE		173 +00131 R	ZI DU PUIITS	LA MINEE	SCI LUSSOPLANT	TECALEMIT AEROSPACE LUCEAU - COLCOMBET THIERRY
	AB	28	720173000AB		PARCELLE NON BATIE						
	AB	31	720173000AB		LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7201730277177 F						

C 071 MONTVAL-SUR-LOIR	AI	440		15			071 +00573 M	RUE DE MONT SUR LOIR	ZA de Mont sur Loir	SCI SELOFE	BRIANE - BRICOMARCHE - LANCOU LOIC
	AL	263	720071000AL	129	LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7200710155300		071 +00118 Y	AV JEAN JAURES		SA AMADA EUROPE	AMADA EUROPE SA
	AI	273 (1er site)	720071000AI		PARCELLE NON BATIE		071 +00384 Y	ZI DE MONT SUR LOIR	La Ménagerie	SAS ARMA PREFA INDUSTRIE	ARMA PREFA INDUSTRIE (2 sites) - ALLARD DAVID
	AI	275 (1er site)	720071000AI		LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7200710197309			ZI DE MONT SUR LOIR	4 rue Mont sur Loir		
	AI	276 (1er site)	720071000AI		PARCELLE NON BATIE			ZI DE MONT SUR LOIR	4 rue Mont sur Loir		
	AI	299 (1er site)	720071000AI		PARCELLE NON BATIE			ZI DE MONT SUR LOIR	La Ménagerie		
	AI	344 (1er site)	720071000AI		PARCELLE NON BATIE			ZI DE MONT SUR LOIR	6 rue Mont sur Loir		
	AI	366 (2ème site)	720071000AI		PARCELLE NON BATIE			ZI DE MONT SUR LOIR	La Ménagerie		
	AI	368 (2ème site)	720071000AI		PARCELLE NON BATIE						
	AI	416 (2ème site)	720071000AI		PARCELLE NON BATIE						
	AI	453	720071000AI		PARCELLE NON BATIE						
	AI	347	720071000AI		PARCELLE NON BATIE						
	AI	348	720071000AI		PARCELLE NON BATIE						
	AI	419 (2ème site)	720071000AI		LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7200710264470		071 +00513 B	ZI DE MONT SUR LOIR	11 rue Mont sur Loir		
	AI	429 (2ème site)	720071000AI		PARCELLE NON BATIE			ZI DE MONT SUR LOIR	La Ménagerie		
	AH	302	720071000AH	1	LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7200710008650 & 7200710239873		071 +00107 J	VOUVRAY	CHATEAU DU LOIR	SAS ARO WELDING TECHNOLOGIES - DAVID JEAN YVES	ARO WELDING TECHNOLOGIES
	AI	301	720071000AI	1	PARCELLE NON BATIE						
	C	880	720071000C	1	LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7203840249194						
	C	948	720071000C	1	PARCELLE NON BATIE						
	C	1028	720071000C	1	LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7203840196302						
	AI	418	720071000AI		LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC		071 +00107 J	4 RUE DES VIGNES	CHÂTEAU DU LOIR		
	AI	438	720071000AI		PARCELLE NON BATIE			1 AV DE TOURS			
	384C	193		22	723840151511		071+000643 W	RUE NATIONALE		SCI FUSIL LAUNAY	L ATELIER DE GAE
	AP01	288		41	710010204	R	071 M00826 Z	RUE LEON LOISEAU		MICHE CLEMENT	CABINET D'INFIRMIER LEGUET-SILVA
	AP	610 et 611		1 BIS	710010114	V	071 +00294 C	PL DE L HOTEL DE VILLE		CCM Château du loir	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU & BASSE-NORMANDIE
	384 C LOTS 26 ET 27	982 984			3840308589	W	071 +00534 J	ZAC DU CHENE VERT	47 RUE NATIONALE	SCI VOUVRAY	CELTAT DISTRICENTER
	384C	982 Lot 26 et 27	720071000C	49	3840308589	W	071+00638 F	RUE NATIONALE	ZAC DU CHENE VERT	SNC BNB PORTEFEUILLE 147	SAS GIFI MAG
	AT	93		14			071 +00548 K	AV DU MANS		SCI BARAT	MPV AUTO 72
	AP	492		5000F			071 R00395 M	RUE ST MARTIN		RENOU DAVID	SARL RENOU DAVID
	384C	985	720071000C	47	3840280961	K	071+00468	RUE NATIONALE	VOUVRAY SUR LOIR	AUTO DU LOIR	SECURITEST - TAILLARD TEDY
	384C	1023	720071000C	47	IMPOSSIBLE D'IDENTIFIER N°INVARIANT PAR BOUTIQUE FAIRE EXONÉRATION POUR TOUTES LES BOUTIQUES + MAGASIN LECLERC 3840280931E ; 3840280932A ; 3840280933W ; 3840280934S ; 3840280935M ; 3840280936H ; 3840280937D ; 3840280938Z ; 3840280939V ; 3840280940C ; 3840280941Y ; 3840280942U ; 3840280943P ; 3840280951S ; 3840280969A ; 3840280974R ; 3840307073W		071 +00049 K	RUE NATIONALE	GALERIE DU CENTRE COMMERCIAL	SOCIETE CASTELORIEENNE DE DISTRIBUTION (SOCADIS)	B6G - SHAMPOO - BOISSE STEPHANIE CDL 2 LOIR OPTIQUE - VISON PLUS - FRANCOIS JACQUES DOUAIRE & ASSOCIES - NESTENN - CHALUMEAU MARINE J10 - LE WI-FI - GEORGES STEEVE MME MERLE CAROLE - MAG PRESSE TEO - CACHE CACHE - LEPLAY CLAUDINE SYLVER2M - LOOK PRESSING CORDONNERIE - MARTINEAU SYLVIE PHARMACIE DU CHENE VERT UNE HEURE POUR SOI SOCIETE CASTELORIEENNE DE DISTRIBUTION SOCADIS - LECLERC - TRASSARD JACQUES
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	384C	1023	720071000C	47							
	AI	247	720071000AI		LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7200710219175 V		071 +00660 W	ZI DE MONT SUR LOIR	1 RUE DE MONT SUR LOIR	MR THOMY	SARL WEBER
	AI	249	720071000AI		LOCAL INDUSTRIEL / INVARIANT NC N° LOCAL 7200710197308 M				2 RUE DE MONT SUR LOIR		
	AI	413	720071000AI		0710286574	Y	071 +00541 R	ZI DE MONT SUR LOIR		SCI FIMAVEST	LIDL SNC
	AD	255 358	720071000AD	9	0710159655	D	071 +00343 D	RUE SAINTE CECILE		SCI CASTEL IMMO	SARL CASTEL MEUBLES - MEUBLES GAUTHIER - SENTIS ANTOINE
C 356 THOIRE-SUR-DINAN	C	857	720356000C	4	3560329031	M	356 +00048 P	RUE DE L'HOMMEAU		SCI MAJEC	SARL EMMANUEL RENAULT - GARAGE DU DINAN

PROS DE LA CCSS EXONÉRÉS DE LA TEOM 2027

Commune	Section	Plan	Référence	Numéro	N° invariant	Clé invariant	numéro du propriétaire	Adresse	Cplt d'adresse	nom du propriétaire	Raison sociale
C 013 AUBIGNE RACAN	O	19	7200130003363	5679			013 +00005 D	CITE DES VARENNES		HINOJOSA PACKAGING GROUP	ALLARD EMBALLAGES
			7200130003358								
			7200130003361								
			7200130003364								
			7200130003365								
			7200130003368								
	O	31	7200130295330	7029				CITE DES VARENNES			
	I	2	7200130003222	5618				LA GRANDE BEAUSSONNIERE			
	O	22		18	191617L						
	O	381		5678	3418D			VARENNES			
	O	381		5678	3419Z						
	O	381		5678	3420G						
	I	5	7200130003223	5617				LA FERME DE			
	O	32	7200130003382	5693				USINE DE			
C 049 LA BRUERE SUR LOIR	AD	409		15	201251		013 +00226 P	RUE DE LA GARE		SCI 3 F	SAS PASTEAU
	AC	93		33			013 +00102F	RUE DU HAUT PERRIN		SCI DE LA PROMENADE (Régis Anne)	SCI DE LA PROMENADE
C 049 LA BRUERE SUR LOIR	A	317	7200490307633	5000F	490307633	E	049 +00041 V 049 +00033 T	L ABBAYE		SA Pierre CHARRON	SAS SAINT-GEORGES GRANULATS
				1 et 2			049 +00033 T	LA PICARDIERE		SA Pierre CHARRON	SAS SAINT-GEORGES GRANULATS
C 077 CHENU	C	418		14B			077+00066 K	RUE GRANDE RUE		SCI LE CHOUANAY (SOREAU Eric)	SARL SOREAU AGRI
	C	427									
	C	642						RUE GRANDE RUE			
	C	646									
	C	370		17 et 19B	0770287079	F					
	C	371			0770287073	G					
	C	491						LA PLANTE			
C 175 LUCHE PRINGE				5327			077+00067 F	LE BOURG			
	YR	123		5335	1750197367	E	175 C00423 F	LA BRANCHUERE	ZI du Breil	CANTIN YONI	CANTIN YONNI
	F	173			ancienne ligne de chemin de fer		175 +00173F	Z I DU BREIL		SAS LUCHE TRADITION VOLAILLES	LUCHE TRADITION VOLAILLES
	F	175			ne correspond pas			Z I DU BREIL			
	YR	184	7201750235812	4				LE BREIL			
	YR	198	7201750235812	14				LE BREIL			
	YR	121			1750198241	S	175+00209 P	Z I DU BREIL	(EX L G AGRI) RTE DU LUDE	SCI LES 2 G (GROSBOIS STEPHANE)	SARL VLG PIECES
	AV	31		9952	1760028735	V	176+0056 S	RTE DE TOURS		SCI des tourelles (Mr MERIOT)	SA ATELIERS DU LUDE
	AV	31		9953	1760201586	S					
				9934							
C176 LE LUDE	AV	38		9012	1760238641	K	176 +00247 X	BD DES TOURELLES		CAPL	COOP AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE et AGRILOIRE
	AH	577 556 (en partie), 590 591					176 +00009 L	12 ET 15 RUE DES TAILLANDIERS	ZI DES TOURELLES	COMMUNE DU LUDE	SARL EFILOG / MILIMA
	AV	37		9501	1760243297	T	176 +00223 C	BD DES TOURELLES	ZI DES TOURELLES	ROUSSEAU	EURL Etablissements LE CORRE
				9003			176 +00376 W	RUE DE LA GARENNE		SAS CARDINAL PARTICIPATIONS	SAS MYSTE
	AV	6	7201760289332		1760289332	V	176 +00252 M	BD DES TOURELLES		MOREL MICHEL SCI P A F	GROUPE TANCOCNE
	AV	4		5000	1760324172	R		BD DES TOURELLES	ZONE INDUSTRIELLE	TANCOCNE/ SCI CHOISEUL	SARL T M I
	AV	1 ou 7 et 6			non trouvé 1760289332			BD DES TOURELLES	ZONE INDUSTRIELLE	TANCOCNE SCI P A F	SARL TANCOCNE
	AT	5 et 6	7201760316693	5548	1760149853	M	176 +00041 V	BD DES TOURELLES	ZI	SARL D APPLICATION DES TECHNIQUES DE MECANISME D AUTOMATISME	SA QUADIENT
	AH	560		2			176 +00249 N	RUE DES TAILLANDIERS		QUADIENT INDUSTRIE France	
	AV	2			0283685	V	176 +00009 L	BD DES TOURELLES et 1,3,5,7, ALL DES BOURRELIERS		COMMUNE DU LUDE	QUADIENT
	AH	504 et 505		9001	1760240540 1760240541	M H	176 +00304 A	ALLEE DES TANNEURS ALL DES FILASSIERS	QUARTIER DES ETAMINES	SNC LIDL	LIDL SNC

C 182 MANSIGN E	AH	31	7201820199344	2	1820199344	U	182 +00079 R	BD DU FROMENTEAU	ZA	CATHILD INDUSTRIE	SA CATHILD INDUSTRIE
C 191 MAYET	AN	20735	7201910193162	9725	1910315099	T	191 +00239V	AV DE LA PELOUSE		PUSTERLA France	PUSTERLA (ADINE)
				7			191 +00008R	ALL DU PRE VERT		COMMUNE DE MAYET	SAS ADINE
	D	699	7201910075186	5			191 +00114 R	RUE EUGENE TERMEAU		CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	STE CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU
	AM	15		1			191 +00295 Y	ALL DU PRE VERT		SCI DES BOULAS (REGIS ANNE)	ESPACE BOIS ET DECORATION
	AM	30						AV DE LA PELOUSE		SCI DES BOULAS (REGIS ANNE)	
	AN	22	7201910199723	5196	1910199723	L	191 +00105 T	AV DE LA PELOUSE	ZI Guittion	LAVIGNE	SAS LAVIGNE
	AN	22	7201910200857	5001	1910200857	T		GUIITION			
	AN	22	7201910180821		191010821	U		LA PIECE			
	AM	6		2	236548X		191 +00254 D	ALL DU PRE VERT	ZI DU GUITTON	SCI BML immo	SAS MVL - LES METALLIERS DU VAL DE LOIR
	D AB	711 143		4	1910075200 1910299092	Y B	191 P00326 D	PL DE L HOTEL DE VILLE		PORTIER Ludovic	CABINET INFIRMIER VAUCEL PIVRON ARNAUD
AH	65		2/4/6			191+00305W	IMP DU VIEUX MOULIN	ZI DU VIEUX MOULIN	SCI BATIMOR	SOGETHERM	
C 243 PONTVAL LAIN	C	490 et 498 et 508			2430327846 2430237245	C Z	243 +00107 J	LES SABLONS	RTE DU LUDE	ANIBED (Janvier Serge)	SARL ANIBED
	C	496 497		5235	2430201287	V	243 +00122 T	LES SABLONS	ZA LES SABLONS	SCI ELISTEF	SARL JS ELEC
	C	507		5651	2430235999	Z					
	G	926		5665	2430243313	B	243 L00247 X	LOUPENDU (ou 285 rte de Cassé)		LOYAU Stéphane	ENTREPRISE STEPHANE LOYAU
C252 REQUEIL	A	7					252 +00062 C	SAPINIERE DE LA TOUCHE		CDC SUD SARTHE	CHARPENTE CENOMANE
	A	820 et 821						PIERRE BASSE			
	A	893						PIECE DE LA HERSE / PRE DE LA BOIRE			
	A	906									
	A	916									
	A	1018									
	A	1020					252 +00056 S	L PIECE DE LA HERCE	ZONE ARTISANALE	SAS ODYSSEE ENVIRONNEMENT	SAS ODYSSEE ENVIRONNEMENT
	A	908		5582				LA PIECE DE LA HERCE			
	A	909		5581	2520200479	C		LA PIECE DE LA HERCE			
A	907		5579	2520198860	N	LA HERCE					
A	1102					252 +00062 C	LA BELLE CROIX	LA BELLE CROIX 2	CDC SUD SARTHE	SARL PROTECTION PHYTOSANITAIRE DU VEGETAL (bioneo)	
C 364 VAAS	ZP	24		5572			364 +00195J	LA BENETRIE			SARL BARDET TP
							364 B00665Z	LA BENETRIE		BARDET Jean Claude	BARDET JEAN CLAUDE
	ZP	21		6063	3640237105	Y	364 +00190 F	LE ROINEAU		SC JDPV IMMOBILIER	SARL PAUMARD
	AH	1		61	3640145232	J	364 O00023 Z	RUE DE LA LIBERATION		OUVRARD Christian / OUVRARD Astrid	SARL CAILLEAU AUTOMOBILE (top garage)
YVRE LE POLIN	E	728		9000			385 +00115 L	LE PETIT CLOTEAU	FESSARD	SCI K.ro (Mr CARREAU)	TP.MR
	E	946									

NX PROS DE LA CCLLB EXONÉRÉS DE LA TEOM 2027 AU 02/09/26											
Commune	Section	Plan	Référence	N° de voie	N° invariant	Clé invariant	numéro du propriétaire	Adresse	Cplt d'adresse	Nom du propriétaire propriété bâtie	Raison sociale du commerçant ou de l'artisan occupant
C 071 MONTVAL-SUR-LOIR	AE	203		49			071 +00653 P	RTE DES FONTAINES		SCI BRETEAU	SARL GARAGE DE L'YRE
NX PROS DE LA CCSS EXONÉRÉS DE LA TEOM 2027 AU 02/09/26											
Commune	Section	Plan	Référence	N° de voie	N° invariant	Clé invariant	numéro du propriétaire	Adresse	Cplt d'adresse	Nom du propriétaire propriété bâtie	Raison sociale du commerçant ou de l'artisan occupant
C 291 ST JEAN DE LA MOTTE	ZE	75 76 77		10			291 +00078 V	LE POINT DU JOUR		SARL ATELIER DE MENUISERIE EBENISTERIE DU POINT DU JOUR	AME DU POINT DU JOUR

RETOUR A L IMPOSITION TEOM EN 2027 (PROS DE LA CCLLB EXONÉRÉS DE LA TEOM EN 2026 MAIS PAS EN 2027)											
Commune	Section	Plan	Référence	N° de voie	N° invariant	Clé invariant	numéro du propriétaire	Adresse	Cplt d'adresse	Nom du propriétaire propriété bâtie	Raison sociale du commerçant ou de l'artisan occupant
C 115 DISSAY-SOUS-COURCILLO	AB	158			115004500	R	115+00170 U	LE BOURG (8 rue ste Genevieve)		SCI EBENE (Battaglia Fabien)	ETS BF CONCEPT MENUISERIE
	AB	279									
RETOUR A L IMPOSITION TEOM EN 2027 (PROS DE LA CCSS EXONÉRÉS DE LA TEOM EN 2026 MAIS PAS EN 2027)											
Commune	Section	Plan	Référence	N° de voie	N° invariant	Clé invariant	numéro du propriétaire	Adresse	Cplt d'adresse	Nom du propriétaire propriété bâtie	Raison sociale du commerçant ou de l'artisan occupant
C 013 AUBIGNE RACAN	AC	150		24	0130003637Y		013 E00046 Y	RUE DU DOCTEUR RENAUD		EVARD Philippe	EVARD PHILIPPE DANIEL
C176 LE LUDE	AI	421		22	199810P		176 B00546 U	RUE PAUL CEZANNE		BENEVENTI	BENEVENTI ANGE GEORGES
C 364 VAAS	ZIN	178		5000	3640279108	P	364 00228F	HAUT MORIERS	LES GRAVIERS	SCI FS et BB	SARL BRETON FRANCOIS

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

DIT que cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : 2027

CHARGE M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Interrogations diverses des élus sur les modalités d'application des exonérations

Mr OLIVIER François répond qu'un règlement a été mis en place pour déterminer les droits à exonération comme suit :

Peuvent être exonérés de la TEOM, les professionnels justifiant d'une élimination de l'ensemble de leurs déchets par un prestataire extérieur.

A la demande des élus, un tableau des exonérations sera envoyé à chaque commune.

5 – MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE COLLECTE DES OMR A COMPTER DU 01/01/2027

Délibération 2026 – 55 : MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE COLLECTE DES OMR A COMPTER DU 01/01/2027

VU l'arrêté préfectoral DCPAT 2026-0198 du 27/07/2026, portant dérogation temporaire à compter du 01/01/2027 à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels,

CONSIDERANT que depuis 2020, la mise en place successive des Extensions de Consignes de Tri puis du tri à la source des déchets alimentaires a eu pour conséquence une diminution des quantités d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) collectées,

CONSIDERANT qu'il s'agit aujourd'hui d'optimiser ce service en l'adaptant aux nouveaux usages et aux besoins réels,

CONSIDERANT la proposition de réduction de la fréquence de collecte en porte-à-porte des OMr à une fois toutes les 2 semaines (aussi appelée collecte en C0,5) en lieu et place d'une collecte hebdomadaire,

CONSIDERANT le renouvellement à venir des marchés de prestations « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, et gestion des déchèteries » au 1er janvier 2027,

CONSIDERANT la proposition de faire coordonner ce changement de fréquence C0,5 au démarrage du prochain marché,

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **POUR : 31**
- **CONTRE : 1**
- **ABSTENTION : 0**

APPROUVE le passage de la collecte des OMR en C0.5 à compter du 01/01/2027.

Interrogations de l'ensemble des élus, sur les motivations qui ont entraînées l'évolution de la fréquence de la collecte en C 0.5

Mr OLIVIER François répond que c'est avant tout un lien avec le renouvellement du marché de collecte au 1^{er} janvier 2027 et les coûts évolutifs, notamment le carburant. Un maintien de collecte par semaine entrainerait une hausse certaine de 30% du montant du marché, qui serait répercuté sur la taxe, donc sur les usagers.

Il rappelle qu'après étude, il est constaté que beaucoup d'usagers ne sortent leur bac d'ordures ménagères qu'une fois sur deux, en même temps que leur bac de tri.

Pour les situations particulières (exemple, les assistantes maternelles ou personnes âgées bénéficiant de soins), le syndicat, sous justificatifs, adaptera la volumétrie des bacs en conséquence.

L'ensemble des professionnels sera ou a déjà été sollicité pour déterminer leurs besoins en bacs supplémentaires ou pour conserver une collecte par semaine soit C1, moyennant facturation.

Les communes seront également consultées pour l'ensemble de leurs points de production.

Mr OUVRARD Pierre souligne qu'un dépôt aux points d'apport volontaire est possible en cas de nécessité.

Mr OLIVIER François rappelle que cette solution doit rester exceptionnelle, les colonnes ayant une utilité pour les foyers ne pouvant être collectés en porte à porte.

SUIVI PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

6 - RAPPORT ANNUEL 2025 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Délibération 2026 – 56 :
RAPPORT ANNUEL 2025 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment L.5211-39,

VU le Code de l'environnement,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,

VU le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets,
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les termes du rapport annuel portant sur l'année 2025.

FINANCES

7- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Délibération 2026 - 57 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération 2023-39 du 03/10/2023 validant la mise en place de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 01/01/2024,

VU l'arrêté n°2026-08 du 04/06/2026 relatif au déport du Président,
Celui-ci n'a pas pris part au vote.

CONSIDERANT qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT que suite aux élections des membres du comité syndical, le règlement budgétaire financier de la nouvelle mandature doit être adopté par la nouvelle assemblée délibérante,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

8- ADMISSION EN NON-VALEUR ET ABANDON DE CREANCES

Délibération 2026 – XX : POINT AJOURNE ADMISSION EN NON-VALEUR ET ABANDON DE CREANCES

Le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée,

CONSIDERANT que le comité syndical est appelé à se prononcer sur l'admission en non-valeur relative à des titres de recettes émis dans le cadre de la collecte supplémentaire,

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause de solvabilité ou d'absence de débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune »,

CONSIDERANT que Monsieur le Comptable Public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur la liste 7375240915 et demande ainsi l'admission en non-valeur de la somme de 345.10 €.

CONSIDERANT que Monsieur le Comptable Public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur la liste 7375240715 et demande ainsi l'admission en non-valeur de la somme de 1 951.17 €.

VU les crédits portés au budget primitif,

VU l'arrêté n°2026-08 du 04/06/2026 relatif au déport du Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à XXXXX,

Valide les admissions en non-valeur suivantes :

Liste 7375240915 :

ANNEES	TITRES	MONTANTS	MOTIFS
2024	R60-32	40.99€	APPORTS DECHETERIE
2024	R60-108	35.19€	APPORTS EN DECHETERIE
TOTAL	345.10€		

Liste 7375240715 :

ANNEES	TITRES	MONTANTS	MOTIFS
2019	T119	280.09€	JUGEMENT TA MAI 2018
2022	T190	200€	JUGEMENT TA MAI 2018
2022	T91	571.51€	JUGEMENT TA MAI 2018
2022	T44	572.08€	JUGEMENT TA MAI 2018
2022	T32	73.12€	JUGEMENT TA MAI 2018
2022	T70	0.08€	JUGEMENT TA MAI 2018
2023	R63-4	7.55€	APPORTS EN DECHETERIE
2023	R64-3	7.55€	APPORTS EN DECHETERIE
2023	R62-4	7.55€	APPORTS EN DECHETERIE
2023	R600-69	23.65€	APPORTS EN DECHETERIE
2023	R600-102	48.85€	APPORTS EN DECHETERIE
2023	R600-44	159.10€	APPORTS EN DECHETERIE
2024	T104	0.04€	REDEVANCE SPECIALE
TOTAL	1951.17€		

Ce sujet n'a pas pu faire l'objet d'une délibération suite à une erreur soulevée par les élus, elle est reportée au prochain Comité Syndical.

RESSOURCES HUMAINES

9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF

**Délibération 2026 – 58 :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF**

Le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

VU l'arrêté n°2026-08 du 04/06/2026 relatif au départ du Président,

Celui-ci n'a pas pris part au vote

CONSIDERANT la délibération n°2026-16 du 17/03/2026 modifiant le tableau des emplois et de l'effectif,

CONSIDERANT la demande de disponibilité pour convenance personnelle de l'agent de déchèterie affecté à la déchèterie du Lude,

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent de déchèterie affecté à la déchèterie du Lude passant de 28h/ semaine à 35h/semaine annualisé à compter du 01/09/2026,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le poste de directeur des services suite à une demande de mobilité,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir un poste de responsable des services afin qu'un agent de catégorie B puisse postuler,

CONSIDERANT la demande de non renouvellement de son contrat en qualité de chargé de mission biodéchets au 31/12/2026,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le poste de chargé de mission biodéchets,

TABLEAU des EMPLOIS et de l'EFFECTIF du SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR											
EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin de grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Temps partiel
Délégation 2022-13 selon article 93 de la loi du 06/08/2019	Directeur des Services	35 H	Adm	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	444	1027	Attaché	Titulaire	activité	
Création par la délibération 2026-XX du 29/09/2026	Responsable des Services	35 H	Adm ou Tec	A ou B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux, des rédacteurs territoriaux, des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux	372	1027	RECRUTEMENT A EFFECTUER			
2008, puis par la délibération 2024-03 du 20/02/2024	Chargé de mission communication et prévention	35 H	Adm ou Tec	B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux	372	707	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	
2023-31 du 27/06/2023, modifié par la délibération 2026-XX du 29/09/2026	Agent technique polyvalent en charge des biodéchets	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	RECRUTEMENT A EFFECTUER			
2019-17 du 26/03/2019, puis par la délibération 2024-03 du 20/02/2024	Responsable administratif et financier	35 H	Adm	C ou B	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	367	707	Rédacteur	Titulaire	activité	
2018-46 du 11/09/2018 - ouverture contractuel 3-2 ou 3-3 2 ^e et par délibération 2023-31, et par la délibération 2023-53 du 05/12/2023	Coordinateur technique des déchèteries	35 H	Adm ou Tec	B ou C	Adjoint technique principal de 2ème classe et de 1ère classe, Adjoint administratif principal de 2ème classe et de 1ère classe, Cadre d'emploi des agents de maîtrise, des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux	368	707	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	activité	
2018-18 du 27/03/2018, modifié par la délibération 2022-13, puis modifié par la délibération 2023-22, puis par la délibération 2023-31, et par la délibération 2023-53 du 05/12/2023, et par la délibération 2024-03 du 20/02/2024	Coordinateur technique de la collecte	35 H	Adm ou Tec	C ou B	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Cadre d'emploi des agents de maîtrise, des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux	367	707	Adjoint administratif	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 creation puis modifié par 2008-18 du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 09/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022	Agent de maintenance pré-collecte	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 creation puis modifié par 2008-18 du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 09/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022 puis modifié par la délibération 2022-13, puis par la délibération 2023-31	Agent technique polyvalent	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	activité	
2017-35 du 22/06/2017	Gardien de déchèterie	33 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 creation puis modifié par 2008-18 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
délégation 2018-18 du 27/03/2018, puis modifié par délibération 2018-48 du 23/10/2018 puis par la délibération 2022-13, puis par la délibération 2026-XX du 29/09/2026	Gardien de déchèterie	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	RECRUTEMENT A EFFECTUER			
2021-03 puis par la délibération 2022-13 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2012-29b du 11/10/2021	Agent d'accueil et de facturation	35H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	Titulaire	activité	
2018-08 du 13/02/2018	Agent d'accueil et de facturation	35 H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint technique	Titulaire	disponibilité	
								Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	disponibilité	

Le 1^{er} Vice-Président propose à l'assemblée,

D'adopter la modification du tableau des emplois et de l'effectif suivante :

- Modification du temps de travail de l'agent de déchèterie affecté au Lude passant de 28h/semaine à 35h/semaine à compter du 01/09/2026.

- Création d'un poste de responsable des services, filière administrative et technique, catégorie A et B, cadre d'emploi des attachés territoriaux et cadre d'emploi des ingénieurs à raison de 35H/semaine.
- Modification du poste de chargé de mission biodéchets avec requalification du poste en agent technique polyvalent en charge des biodéchets, filière technique, catégorie C, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le nouveau tableau des emplois et de l'effectif ainsi proposé,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du Syndicat Mixte du Val de Loir,

10 – DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Conformément à l'article L. 827-12 du code général de la fonction publique, chaque collectivité ou établissement public territorial a l'obligation d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (PSC) au sein de son assemblée délibérante, dans les six mois suivant le renouvellement de cette dernière.

DECISIONS DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Tiers	Objet	Compte	Montant_H	Montant_T	Emission
AMS AUTO MAXI S	VEHICULE NISSAN INTERSTAR FOURGON	21828	30495,23	36594,28	14/09/2026
CABINET LOISEAU	ETABLISSEMENT PLANS TOPOGRAPHIQUES (4 DEC + CENTRE DE TRANSFERT)	62268	8548,26	8548,26	04/08/2026
OFFICE DE PUBLI	PUBLICATION TERRITOIRES POUR DEMAIN LA SARTHE	6236	9800	11760	10/07/2026
PINEAU-01	FOURNITURE ET POSE DE LEGO DECHETS VERTS DECHETERIE DE OIZE 2025-29	2312	41675	50010	09/07/2026
SEGILOG	ABONNEMENT WEMAGNUS - 2026-31	2051	6206,62	7447,94	09/07/2026
UTPM ENVIRONNEM	ACHAT COLONNES ECO-BOX 70M + 7 VERRE	2188	32900	39480	18/06/2026
ROYER BATIMENT	REHAUSSEMENT MUR CASE A VERRE CENTRE DE TRANSFERT	2128	15184,2	18221,04	11/06/2026

QUESTIONS DIVERSES

Suite à une demande faite lors d'un précédent comité, plusieurs élus sont intéressés par le remplacement des colonnes actuelles par des colonnes semi-enterrées

Mr OLIVIER François précise que la prochaine commande sera possible à la fin du premier semestre 2027

Bureau :

- **Mardi 17 NOVEMBRE 2026 à 16H30**

Comité syndical :

- **Mardi 1^{ER} DECEMBRE 2026 à 18H00**

Commissions :

- **Lundi 09 NOVEMBRE 2026 à 9H00 – ETUDE ET FINANCEMENT DU SERVICE (TARIF DEC + Règlement du service)**

Mme FISSEAU-VERITE quitte la séance à 19h55.

MM ABRAHAM et TOURNADRE quittent la séance à 20h

Fin de la séance à 20h10